

ANNONCES LEGALES

273931

Commune de Sainte-Cécile-les-Vignes

AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT MODIFICATION DU TRACÉ DU CHEMIN RURAL LIMITROPHE AVEC LA COMMUNE DE CAIRANNE (2 TRONÇONS, CADASTRÉS RESPECTIVEMENT SECTION AE PARCELLES 32-33-34 ET SECTION B PARCELLES 460-461).

Par arrêté n° T128-2022 en date du 27 juillet 2022, le maire de Sainte-Cécile-les-Vignes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du tracé du chemin rural limitrophe avec la commune de Cairanne (2 tronçons).

A cet effet, M. Patrick THABARD a été désigné comme commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie, du 15 au 30 septembre inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie le 15 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 heures et le 30 septembre 2022 de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du tracé du chemin rural pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'attention de M. le commissaire enquêteur mairie de Sainte-Cécile-les-Vignes, ou par mail à l'adresse plu@sainte-cecile.org.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire, Vincent FAURE.

274306

COMMUNE DE VALREAS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Du lundi 12 septembre 2022 au jeudi 13 octobre 2022 inclus

Par arrêté n°2022-08/10 du 05 août 2022, M. le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Plan local d'urbanisme (PLU) de Valréas.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie de Valréas, sise 8 place Aristide Briand, à l'accueil du service Urbanisme, entrée B, porte de gauche, aux heures et jours habituels d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Valréas.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté gratuitement sur un poste informatique dédié en Mairie de Valréas, sise 8 place Aristide Briand, à l'accueil du service Urbanisme, entrée B, porte de gauche, aux jours et heures d'ouverture habituels susvisés.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site de la commune de Valréas à l'adresse : www.valreas.net.

Les informations pourront être demandées sur ce projet de PLU auprès de la Commune et plus particulièrement du Service Urbanisme.

Le Président du Tribunal administratif de Nîmes a désigné Madame Marie-Christine LAMBERT en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête papier en mairie de VALREAS aux jours et heures habituels, ou les adresser par écrit, avant la date de clôture, à :

Madame Marie-Christine LAMBERT – Commissaire enquêteur
Enquête publique relative au projet de PLU de VALREAS
Mairie – BP 1 – 84602 VALREAS cedex

Les observations du public pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à : enquetepubliqueplu@mairie-valreas.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, sans rendez-vous, pour recevoir ses observations en mairie de Valréas – salle des Réunions :

- Lundi 12/09 de 9h à 12h.
- Mercredi 21/09 de 9h à 12h
- Jeudi 29/09 de 14h à 17h
- Vendredi 7/10 de 15h à 17h.
- Jeudi 13/10 de 14h à 17h.

A l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est l'approbation du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil municipal, après modifications éventuelles résultant de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées.

Renseignements : Toutes les modalités de l'enquête publique sont précisées dans l'arrêté municipal n° 2022-08/10 du 05 août 2022 publié sur le site internet de la Ville de Valréas et affiché à la Mairie au lieu habituel d'affichage.

Toute information peut être demandée auprès de la Commune et plus particulièrement du Service Urbanisme.

274343

COMMUNE DU LAUZET-UBAYE

DÉLIBÉRATION FIXANT LES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU LAUZET-UBAYE

Le public est informé que par arrêté n° 28/22 en date du 14/6/2022, le Maire du Lauzet-Ubaye a prescrit la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme du Lauzet-Ubaye et que par délibération n° 81/2022 du 13 Août 2022 le conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n° 1 et de l'exposé de ses motifs. Ainsi, le dossier sera tenu à la disposition du public pour une durée d'un mois courant du 2 Septembre 2022 au 3 Octobre 2022. Le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations ou propositions éventuelles dans un registre dédié et mis en place en mairie du Lauzet-Ubaye - 6 Place de la Mairie 04340 LE LAUZET-UBAYE, aux jours et horaires d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.

Le dossier sera également disponible en ligne sur le site internet du bureau d'études, onglet téléchargement : http://alpicite.fr/ et les remarques pourront être recueillies par e-mail à : administration-lauzetubaye@orange.fr ou par voie postale à la mairie du Lauzet-Ubaye - 6 Place de la Mairie - 04340 LE LAUZET-UBAYE.

Le dossier de consultation tenu à disposition du public comprend :
- Le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU ;
- Le cas échéant, les avis des personnes publiques associées sur ce projet.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur Le Maire, en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera, et se prononcera sur le projet de modification simplifiée.

Cette délibération peut être consultée en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

274362



AVIS DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE

INFORMATION SUR LES MODALITÉS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE CONTRAT DE PLAN ENTRE L'ÉTAT ET LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LA PÉRIODE 2021 - 2027

Le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur procèdent à une information du public sur le processus d'évaluation environnementale dont fait l'objet le Contrat de plan État-Région 2021-2027 (CPER).

Le Contrat de Plan Etat – Région est un document dans lequel l'État et le Conseil Régional s'accordent et s'engagent sur le financement conjoint d'opérations stratégiques en fonction des grandes priorités identifiées pour le territoire régional. Ce contrat a été signé par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le 30 mars 2022.

Conformément aux articles R. 122-23 et L.122-9 du code de l'environnement, la déclaration environnementale clôturant le processus d'évaluation environnementale est mise à disposition du public pour consultation.

Le document rendu public est le suivant :
- La déclaration environnementale au titre de l'article L.122-9 du code de l'environnement relative au Contrat de plan Etat-Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cette déclaration est disponible en ligne jusqu'au 31 octobre 2022 :
- Sur le site Internet de la Région à l'adresse suivante :
<https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/evaluation-environnementale-du-contrat-de-plan-etat-regional-2021-2027-la-declaration-environnementale-est-en-ligne>

- Sur le site internet de la Préfecture de Région à l'adresse suivante :
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Contrat-d-avenir-Etat-Region-en-Provence-Alpes-Cote-d-Azur-2021-2027/Le-contrat-d-avenir-Etat-Region-en-Provence-Alpes-Cote-d-Azur-2021-2027>

Le document cité ci-dessus y sera téléchargeable.

274365



REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n° ANS2022_07_D21-DE en date du 26 juillet 2022, le conseil Municipal de la Commune d'Ansouis a approuvé la révision allégée N°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette délibération est affichée et consultable 1 mois en mairie.

274366



Commune d'Ansouis

AVIS AU PUBLIC

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION DU PLU MENÉE SOUS UNE FORME SIMPLIFIÉE

Cette modification menée sous une forme simplifiée a pour objectifs de :
- Supprimer les emplacements réservés n°2, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 14 sur les parties aujourd'hui acquises par la commune.
- Préserver la diversité commerciale sur le village (L.151-16 du CU).
- Intégrer le nouveau RDDECI (Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie) au TITRE VII du règlement.

Le dossier de ce projet de modification menée sous une forme simplifiée est mis à la disposition du public à la mairie d'Ansouis du 29 août 2022 au 30 septembre 2022 aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Lundi et Mercredi : de 9h à 12h et de 13h à 17h
- Mardi, Jeudi et Vendredi : de 9h à 12h

Pendant la durée de la mise à disposition, les observations sur le projet de modification simplifiée pourront être consignées sur un registre déposé à cet effet en mairie, ou envoyées par courrier à Monsieur le Maire.

Le Maire

274422

Par jugement du 17 décembre 2020, le Tribunal Correctionnel de Carpentras a condamné Monsieur Georges LAFFANOUR pour des faits de diffamation commis à Jonquières à l'égard de Louis BISCARRAT le 19 juin 2020 par l'imputation d'une publication de commentaires sur Facebook relatifs à la perception d'une commission pour l'achat de masques dans le cadre de la crise sanitaire et a statué sur les dommages et intérêts.

APPEL D'OFFRES

274476

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

POUVOIR ADJUDICATEUR
- Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute-Provence
- Correspondant : Mme. La Directrice Départementale des Territoires

OBJET DU MARCHÉ

TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES AVALANCHES – RAVIN DE MARGUERITE

PRÉSENTATION DU MARCHÉ
- Marché public de travaux d'exécution

-LIEU D'EXÉCUTION : Val d'Oronaye (Larche 04)

-CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

- **TRANCHES FERME ET OPTIONNELLE 1 :** Réalisation d'écrans rigides paravalanches (157 et 243 m)

- **TRANCHE OPTIONNELLE 2 :** Réalisation d'ancrages complémentaires

PROCÉDURE

-TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée

-REMISE DES OFFRES :

DATE LIMITE DE RÉCEPTION : 22 Septembre 2022

HEURE LIMITE DE RÉCEPTION : 18 h 00

-LIEU DE REMISE DES OFFRES : même lieu que pour le retrait des dossiers.

-CRITÈRES D'ATTRIBUTION : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères

ÉNONCÉS CI-DESSOUS :

- Prix des prestations (40%)
- Valeur technique des prestations (60%)

LIEU DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site www.marches-publics.gouv.fr

Les modalités de remise des offres sous forme électronique sont précisées dans le règlement de la consultation.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Service départemental RTM de l'Office National des Forêts
7 rue Monseigneur MEIRIEU
04000 DIGNÉ LES BAINS
Tél. : 04.92.32.62.00 - Mail : rtm.digne@onf.fr
-Monsieur SERRA Benoit – Service RTM (06.07.16.58.35)

COMMUNICATIONS ET ÉCHANGES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site www.marches-publics.gouv.fr

Les modalités de remise des offres sous forme électronique sont précisées dans le règlement de la consultation.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 19/08/2022

274289



AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Société Française d'Habitations Economiques (SA d'HLM)
1175 Petite Route des Milles – CS 40650
13457 Aix-en-Provence – Cedex 4 Téléphone : 04 13 57 04 30 – Télécopie : 04 13 57 04 84

PROCÉDURE :

Marché de travaux passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à des négociations avec les 2 candidats, pour chaque lot, dont les offres auront été les mieux notées, dont les modalités seront davantage détaillées dans l'invitation à négociation que recevront les soumissionnaires.

OBJET DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT :

La relance du marché de travaux N°2022-07-1 relatif au remplacement des portes d'entrées d'immeubles et du système d'interphonie et de contrôle d'accès de diverses résidences du patrimoine de la SFHE.

LE MARCHÉ EST ALLOTI EN DEUX LOTS TECHNIQUES :

- Lot N°1 : Remplacement des portes d'entrées d'immeubles (6 résidences – dpt 13,30,66 et 84)
- Lot N°2 : Remplacement du système d'interphonie et de contrôle d'accès (11 résidences – dpt 13,30,34,66 et 84)

LA RELANCE DE CE MARCHÉ CONCERNE L'ENSEMBLE DES LOTS.

DURÉE DES TRAVAUX :

A compter de l'émission des ordres de service, le délai d'exécution est de 4 mois dont un mois de préparation.

MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET REMISE DES OFFRES :

Vous pouvez retirer le DCE sur : <http://www.marches-securises.fr>. Les justificatifs à produire et les critères d'attribution sont mentionnés dans le RC. Le dépôt des offres devra se faire par voie électronique sur le même site.

DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

Le vendredi 09 septembre 2022 à 12h30

Pour consulter gratuitement et répondre électroniquement aux appels d'offres de la région PACA

www.laprovencemarchespublics.com

Le plus grand marché public de Provence/Côte d'Azur/Corse
Membre du réseau Francemarchés